

Arrêté N° MA-ART-2024-074

OBJET : Arrêté d'occupation du domaine public, base de vie, rue de l'odon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du jeudi 4 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation du réseau des AEP/EU/EP

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise **BERNASCONI** sollicitant l'autorisation d'installer une base de vie, rue de l'Odon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du jeudi 4 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation des réseaux AEP/EU/EP ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise Bernasconi est autorisée à occuper le domaine public rue de l'Odon afin d'installer une base de vie à partir du jeudi 4 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux.
(conformément au plan ci dessous)

Le stationnement est interdit au droit des installations.



Article 2 : Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier et de restriction de la circulation ainsi que toutes les mesures relatives à la sécurité des usagers sont mises en place et entretenues sous la responsabilité de l'entreprise Bernasconi.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,

- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise BERNASCONI

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 04 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON



P. d'Yveline Olivier
Adjointe à
Les Monts d'Aunay